



Réclamation assurance spb

Par **pascontent77**, le **20/06/2016** à **17:48**

Bonjour, me m'adresse à vous pour me renseigner Sur mes droits de réclamation auprès de la société d'assurance spb.

IL y a quelques jours mon téléphone portable a subi des dégats causés par UN tiers lors d'un accident en vélo. L'écran présente des problèmes d'affichage donc je vais chez darty (car toujours sous garantie) pour une réparation "normale". Je reçois un devis de 187€ de leur part à cause " d'oxydation" sur deux composants et me disent d'utiliser Mon assurance pour la prise en charge.

J'appel donc spb pour expliquer mon problème et je déclare auprès d'un de ces conseillers les problèmes rencontrés, pour me dire eux aussi que moon assurance ne prends pas en compte l'oxydation de l'appareil!

Ils me disent que si je veux faire une réclamation je dois envoyer une lettre avec AR, je voudrais donc constituer UN dossier béton pour NE pas me faire avoir encore une fois par des assureurs malhonnêtes qui jouent avec la loi pour ne pas endommager leur trésorerie. Merci d'avance à la personne qui saura m'aider, n'hésitez pas à me demander plus de renseignements sur mon contrat, clauses...